

# LIGNE NOUVELLE Montpellier ↔ Perpignan

## Phase 2: Béziers - Perpignan



# CONTRIBUTION À LA CONCERTATION PUBLIQUE

## AVIS OFFICIEL DE LA COMMUNE

La ville de Toulouges s'exprime, par le présent document, dans le cadre de la phase de concertation relative à la réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, et plus particulièrement s'agissant du tronçon Béziers-Perpignan. Cette contribution se veut à la fois résolument favorable à la réalisation de cette infrastructure majeure pour notre territoire, tout en portant une vigilance particulière et exigeante aux conséquences locales qu'elle est susceptible d'engendrer.

La commune structure sa position autour de trois axes fondamentaux : d'abord, la reconnaissance du caractère stratégique et structurant de ce projet pour l'avenir du département ; ensuite, l'affirmation de la nécessité de préserver les intérêts des communes traversées et de leurs habitants ; enfin, la conviction que ce projet doit être l'occasion d'un développement économique, touristique et territorial ambitieux et partagé pour le territoire catalan.

### I. UN PROJET D'ENVERGURE HISTORIQUE AU SERVICE DU DÉSENCLAVEMENT ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### A. UNE RÉPONSE NÉCESSAIRE AUX ENJEUX DE MOBILITÉ ET DE DÉCARBONATION

La création de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan constitue une opportunité historique pour les Pyrénées-Orientales et un équipement structurant déterminant pour l'avenir de notre département.

Alors que les enjeux de la transition écologique imposent avec une urgence croissante le développement de modes de transport plus durables, le ferroviaire s'impose comme la réponse la plus adaptée aux défis environnementaux qui nous sont communs, ainsi qu'à la nécessaire décarbonation des déplacements de personnes et de marchandises.

#### B. UN TERRITOIRE ENCORE INSUFFISAMMENT DESSERVI

Il convient de rappeler avec force que les Pyrénées-Orientales demeurent aujourd'hui l'un des derniers grands départements touristiques français à ne pas bénéficier d'une desserte à grande vitesse complète.

Cette situation constitue un frein sensible à l'attractivité du territoire, à son développement économique, à son rayonnement touristique et à son ouverture vers les grandes métropoles régionales et nationales. La réalisation de cette ligne nouvelle permettra de rapprocher notre territoire des grands pôles urbains d'Occitanie, de renforcer les liens avec les métropoles régionales et d'inscrire durablement les Pyrénées-Orientales dans les grands réseaux européens de mobilité.

#### C. PERPIGNAN, VILLE-CENTRE : UN ANCRAGE STRATÉGIQUE À PRÉSERVER

L'accès à la Ligne Nouvelle ne peut être dissocié du rôle central de Perpignan dans l'architecture territoriale de notre département. La ville-centre doit continuer à jouer pleinement son rôle de carrefour régional et de porte d'entrée du département.

Le projet doit donc préserver et renforcer le positionnement stratégique de Perpignan, conformément aux orientations retenues lors du débat public de 2009 et confirmées par les décisions ministérielles de 2016. La future ligne doit être conçue comme un outil de développement pour Perpignan et son agglomération, et non comme une infrastructure susceptible de détourner les flux qui participent aujourd'hui à son dynamisme.

### II. UNE VIGILANCE NÉCESSAIRE SUR LES IMPACTS LOCAUX ET LA QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS

#### A. L'INSERTION DU TRACÉ SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La création d'une ligne nouvelle mixte voyageurs-fret impliquera nécessairement un impact direct sur plusieurs communes du territoire, notamment Le Soler, Villeneuve-la-Rivière, Baho, Saint-Estève, Peyrestortes, Baixas, Rivesaltes et Toulouges.

La ville souhaite connaître précisément les modalités d'insertion de la future infrastructure sur son territoire, et pose à cet égard les interrogations suivantes :

- Le tracé sera-t-il réalisé sur remblais, en déblai ou sur ouvrage d'art ?
- Certaines sections nécessiteront-elles des franchissements en hauteur ?
- Quelle sera l'altimétrie de la ligne dans sa traversée du territoire communal ?
- Quels seront les impacts paysagers pour les habitants et les exploitations agricoles concernées ?

## B. LA PROTECTION DES HABITANTS FACE AUX NUISANCES

L'augmentation du trafic ferroviaire, et notamment du fret, appelle une réflexion approfondie sur les nuisances potentielles qui en découleront inévitablement. La qualité de vie des habitants doit demeurer une priorité absolue du projet.

À ce titre, la ville de Toulouges entend obtenir des garanties fermes portant sur les points suivants :

- Les protections acoustiques prévues le long des emprises ferroviaire ;
- Les dispositifs antivibrations destinés à préserver l'intégrité du bâti environnant ;
- Les mesures de réduction des nuisances nocturnes, période durant laquelle les riverains sont particulièrement vulnérables ;
- Le suivi dans le temps des niveaux sonores et vibratoires, afin d'assurer une vigilance continue et d'adapter les dispositifs si nécessaire.

Parmi les solutions techniques envisageables, les éléments suivants méritent d'être examinés avec attention :

- Écrans antibruit - offrant une réduction moyenne comprise entre 5 et 15 dB(A), ils constituent la première ligne de protection acoustique ;
- Entretien régulier des rails - permettant de réduire les vibrations et d'atténuer les irrégularités susceptibles d'amplifier les nuisances ;
- Matériaux absorbants - posés sous les voies et les traverses, ils contribuent à l'isolation phonique et vibratoire de l'infrastructure ;
- Talus végétalisés - conjuguant intégration paysagère et atténuation partielle du bruit, ils participent à l'insertion harmonieuse de la ligne dans son environnement ;
- Optimisation du matériel roulant - bogies carénés, freins à disque et amélioration de l'aérodynamique concourent à réduire sensiblement les émissions sonores à la source.

## C. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES EN EAU

Le secteur traversé sur le territoire de Toulouges présente une richesse environnementale particulière, qu'il serait irresponsable de négliger. Ce secteur est notamment caractérisé par :

- La présence de nombreuses sources ;
- Des écoulements naturels parfois peu visibles ;
- Des petits cours d'eau participant à l'alimentation des nappes phréatiques ;
- Des espaces de biodiversité d'une valeur écologique considérable.

La commune demande qu'un travail approfondi de recensement, de cartographie et de protection de ces milieux soit engagé avant toute réalisation.

L'objectif doit être de garantir que la création de la ligne nouvelle n'altère ni le fonctionnement hydraulique naturel des secteurs concernés, ni les ressources en eau qui constituent une richesse précieuse et irremplaçable pour notre territoire.

## D. LA RÉHABILITATION DES ACCÈS ET LE MAINTIEN DES CONTINUITÉS TERRITORIALES

La création de cette infrastructure doit également être considérée comme une opportunité pour améliorer les circulations autour du contournement. La commune peut accompagner les études relatives à :

- La réhabilitation de chemins ruraux aujourd'hui vieillissants ;
- La création de nouveaux franchissements adaptés aux besoins et aux mobilités douces ;
- Le maintien des continuités de déplacement pour les habitants, les exploitants et les usagers.

Le projet doit permettre d'améliorer les connexions locales et non de créer de nouvelles ruptures territoriales ou de futurs espaces délaissés.

## III. UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE À SAISIR PLEINEMENT

### A. UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE POUR LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

La mobilisation financière des collectivités locales et des acteurs publics en faveur de ce projet doit également permettre une implication forte des entreprises locales dans sa réalisation. Dans le respect des règles de la commande publique et des principes d'égalité d'accès aux marchés, la ville de Toulouges souhaite que soient étudiées toutes les possibilités permettant de favoriser la participation des entreprises du territoire aux différents marchés liés à la construction de l'infrastructure.

La création de cette ligne doit générer des retombées économiques concrètes pour notre département, tant en matière d'emplois que de développement des savoir-faire locaux.

## B. UNE RÉFLEXION INDISPENSABLE SUR LA VOCATION FRET DE LA LIGNE

La vocation fret de la future ligne constitue un enjeu majeur pour les Pyrénées-Orientales. Notre territoire accueille des acteurs économiques stratégiques dans les domaines du transport, de la logistique, du commerce international, de l'import-export et de l'agroalimentaire.

La ville de Toulouges estime indispensable d'engager une concertation approfondie avec les représentants de ces secteurs afin de mesurer précisément les conséquences économiques de la nouvelle infrastructure.

Plusieurs questions méritent à cet égard d'être examinées avec rigueur :

- La ligne constituera-t-elle un outil supplémentaire au service de l'économie locale ?
- Renforcera-t-elle les capacités d'exportation de nos entreprises ?
- Confortera-t-elle le rôle stratégique de notre territoire comme porte d'entrée des marchandises entre le sud et le nord de l'Europe ?
- Ou, à l'inverse, créera-t-elle de nouveaux équilibres susceptibles d'affaiblir certaines activités existantes ?

Ces interrogations nécessitent des réponses précises, partagées avec l'ensemble des acteurs concernés, avant toute décision engageant l'avenir du territoire.

## C. ASSOCIER PLEINEMENT LES ACTEURS DU TOURISME

Le tourisme représente un pilier majeur de l'économie départementale. La ville de Toulouges considère indispensable qu'une consultation spécifique soit menée auprès des professionnels du secteur afin d'évaluer objectivement :

- L'amélioration de l'accessibilité du territoire ;
- Les perspectives de fréquentation nouvelles induites par la ligne ;
- Les retombées économiques attendues pour les acteurs locaux ;
- Les adaptations nécessaires pour accueillir ces nouveaux flux dans de bonnes conditions.

Cette analyse permettra d'objectiver les bénéfices attendus de la ligne nouvelle et de maximiser ses effets positifs sur l'économie touristique locale, qui constitue l'une des forces vives de nos Pyrénées-Orientales.

## CONCLUSION

La ville de Toulouges réaffirme avec conviction son soutien au principe de réalisation de la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan, infrastructure indispensable au désenclavement des Pyrénées-Orientales, à la décarbonation des mobilités et au développement économique durable du territoire.

Ce soutien doit toutefois s'accompagner d'une attention particulière et constante portée aux éléments suivants :

- La préservation de la qualité de vie des habitants ;
- La protection de l'environnement et des ressources en eau ;
- Le maintien des continuités territoriales ;
- La valorisation de Perpignan comme ville-centre et porte d'entrée du département ;
- La génération de retombées économiques locales substantielles ;
- La prise en compte des attentes du monde économique et de la filière touristique ;
- La prise en compte des avis des communes impactées, notamment Le Soler, Villeneuve-la-Rivière, Baho, Saint-Estève, Peyrestortes, Baixas, Rivesaltes et Toulouges.

La réussite de ce projet ambitieux passera nécessairement par une concertation transparente et exigeante avec les collectivités, les habitants, les entreprises et l'ensemble des acteurs du territoire.

C'est à cette condition, et à cette condition seulement, que la Ligne Nouvelle Montpellier - Perpignan pourra devenir ce qu'elle doit être : un outil de progrès au service de tous, respectueux des femmes et des hommes qui habitent et font vivre ce territoire.